



Que les maires ruraux veuillent dynamiser leur territoire serait une quasi incongruité ? Qu'ils ne comptent surtout pas sur les services déconcentrés de l'Etat Français en tant que prétendus «*facilitateurs de projets* ». Sans vergogne ni une once de bon sens, les DDT s'opposent à 95% des dossiers de micro-électricité.

Les Maires n'ont qu'à s'occuper de la GEMAPI. Point !

Une pluie de prescriptions complémentaires pèse systématiquement sur les porteurs de projets publics et privés pour obtenir leur reddition.

Sur un minuscule affluent de la Vézère, l'ouvrage patrimonial est très ancien. Sa valorisation hydroélectrique est pertinente, mais la France préfère le nucléaire.

Si M. le Maire, de guerre lasse, ne veut pas affronter la DDT et l'AFB comme tout aménagiste doit le faire, s'il ne veut pas non plus subir le chantage à la subvention de l'Agence de l'eau, nous lui conseillons la patience: le jour viendra, où, à défaut de bon sens la nécessité et l'intérêt général primeront. Son projet sera financé à 100% au double visa de la gestion quantitative de l'eau et de la transition énergétique.

Dordogne : il n'y aura pas de centrale électrique au Bugue

Publié le 20/12/2018 à 9h28 par **Christian Lacombe**.

Le projet aurait permis au bâtiment de la porte de la Vézère d'être autonome en énergie. Les élus ont jeté l'éponge.

Le bâtiment de la porte de la Vézère, au Bugue, n'aura pas son autonomie énergétique. Le projet porté par la Communauté de communes de la vallée de l'Homme (CCVH) est

abandonné. La reconnaissance comme Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et la convention signée par le président de l'intercommunalité Philippe Lagarde avec Ségolène Royal, alors ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, **promettait aux projets une enveloppe de 504 000 euros.**

Le moulin à grain du Moyen Âge au sein de l'abbaye de Dame Adélaïde, l'actuelle porte de la Vézère, a été transformé et accueillera bientôt la maison de services au public. Le projet de mise en place d'une turbine sur le déversoir de la Douch s'élevait à 157 213,94 €, financé à 70 % par la TEPCV, le restant revenant à la charge de la CCVH.

L'impasse de la passe à poissons

Ce sont les **contraintes de la continuité écologique** qui ont conduit les élus à jeter l'éponge, explique le maire du Bugue, Jean Montoriol.

"C'est l'incohérence de l'administration. D'un côté, on fabrique de l'électricité écologique, mais d'un autre côté, il y a l'écologie aveugle. La Direction des territoires, qui assure la police de l'eau, nous impose de créer une passe à poissons, qui sera parfaitement inefficace 200 m en amont puisqu'il y a un barrage sur la Douch."

Son installation, "qui défigurerait le site" selon Jean Montoriol, coûterait entre 80 000 et 100 000 euros. "On aurait pu, à la rigueur, construire une passe à anguilles pour 8 000 à 10 000 euros", ajoute-t-il.

Source :

<https://www.sudouest.fr/2018/12/20/dordogne-il-n-y-aura-pas-de-centrale-electrique-au-bugue-56706-08-1898.php>

illustration: journal "Sud-Ouest"; La Vézère est à gauche et son petit affluent arrive en rive droite.
Lisez le titre III :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&idArticle=LEG IARTI000006832855&dateTexte=&categorieLien=cid>

Valorisation des territoires ruraux: au Bugue la DDT dit non,
bafouant à l'occasion l'art L.110-1 CE.

[Tweet](#)